



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

ANPE

Question écrite n° 58484

Texte de la question

M Emile Koehl rappelle à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle que M le Premier ministre s'est récemment engagé à traiter le cas des 900 000 chômeurs de longue durée d'ici à la fin octobre 1992. Chacun des 900 000 chômeurs de longue durée se verra proposer un emploi, une formation ou une activité d'intérêt général. Il lui demande quels moyens supplémentaires seront donnés à l'Agence nationale pour l'emploi afin d'honorer cet engagement.

Texte de la réponse

Reponse. - La mobilisation du service public de l'emploi pour la réalisation de 900 000 entretiens personnalisés et approfondis s'accompagne d'un renforcement sensible des moyens de l'ANPE. Outre les 300 recrutements prévus dans le cadre du contrat de progrès, l'ANPE a été autorisée à recruter sans délai 440 agents qui viennent s'ajouter aux 150 accordés en janvier 1992. Le recrutement de vacataires (1 100 mois supplémentaires autorisés) permet en outre de faciliter la gestion administrative. 200 volontaires, appelés du contingent ou objecteurs de conscience, diplômés de l'enseignement supérieur, viennent compléter ce dispositif, en appui des agences locales pour l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Koehl •mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58484

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er juin 1992, page 2413